

## La semaine

en l'église

Saint Grégoire l'Illuminateur les offices de la Semaine Sainte, les 14, 15, 16, 17 (dimanche de Pâques) et 18 avril (lundi de Pâques).

En accord avec forces de police locale, un dispositif de surveillance par passages réguliers sera mis en place durant les offices. Dans le cadre de ce dispositif, nous enjoignons nos fidèles à ne pas garer leurs véhicules en dehors des places autorisées de la rue Père Komitas, notamment aux abords de l'église. Tout contrevenant risquera au mieux une amende de 135 €, au pire un enlèvement de son véhicule.

Nous vous remercions par avance de faire preuve de civisme en la circonstance.

Pour le conseil paroissial

Souren Panossian